



1. EDITORIAL

L'année 2023 est marquée par la décision de la CEA, autorisant le renforcement des conditions d'intervention du service et sa traduction budgétaire, confirmée en juillet.

Cette décision permet au service de créer des conditions d'accompagnement des familles qui s'inscrivent dans la moyenne nationale des services de milieu ouvert (27 enfants accompagnés par travailleur social, réduction à 13 du nombre de salariés par équipes, création d'un 5^{ème} équipe (secteur Centre sur le territoire de l'EMS excepté Strasbourg), recrutement d'un cadre et de 2 psychologues. Les conditions d'un accompagnement pluridisciplinaire des enfants et des familles sont réunies conformément à la législation.

Néanmoins, le contexte social reste préoccupant : les enfants et les familles accompagnés cumulent des difficultés pour lesquelles les possibilités d'aides restent insuffisantes (accès aux Centres Médico Psychologiques, aux structures médico-sociales...) ou sont saturés (structures d'accueil en PE) voire inadaptées.

Une réflexion globale sur l'évolution des accompagnements en milieu ouvert et des moyens adaptés à leurs réalisations devient urgente dans le champ de la Protection de l'Enfance. L'attractivité des métiers, reste un enjeu déterminant pour l'avenir de la Protection de l'Enfance et des structures qui y concourent (salaires, formation, conditions d'interventions...).

L'activité réalisée en 2023 fait état d'un nombre de journées réalisées supérieur à l'activité prévisionnelle réévaluée (640 575 journées) pour s'établir à un total annuel de 662 520 journées (+3,4%), c'est-à-dire un total moyen de 1 815 enfants accompagnés en file active tout au long de l'année.

Le service regroupe un effectif de 90 salariés pour un total d'environ 86,23 ETP.

La nécessité de disposer de locaux adaptés reste une priorité associative. En 2023, un projet immobilier d'ampleur est à l'étude. Il vise la construction à Ostwald d'un bâtiment qui pourrait regrouper 10 services ainsi que la Direction Générale et le siège de l'ARSEA.

2. MISSIONS REALISEES EN 2023

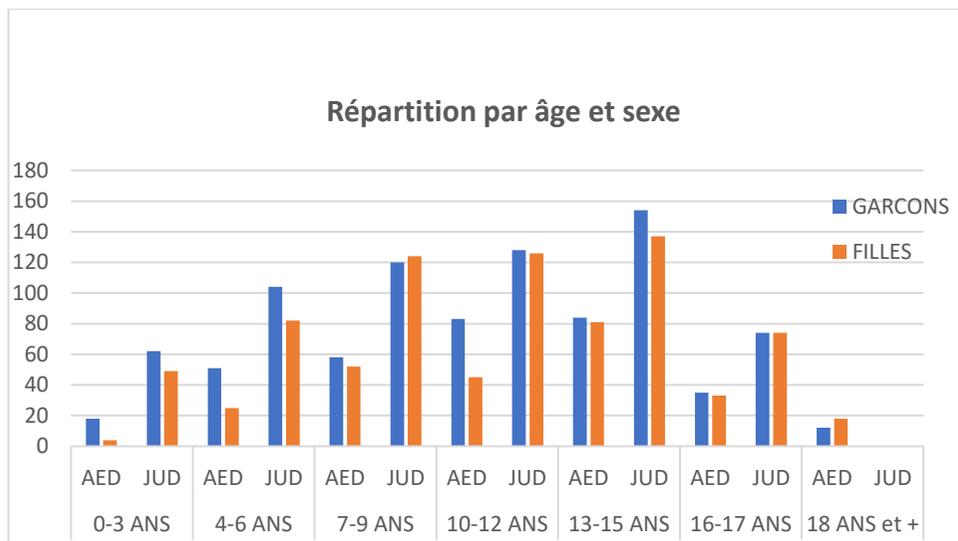
	2020	2021	2022	2023
AGREMENT	1 300	1 300	1 300	1 300
CAPACITE INSTALLEE	1 561	1 650	1 740	1 755
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES	570 000	602 250	635 100	640 575
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	646 219	678 750	673 034	662 520
ECARTS	76 219	76 500	37 934	21 945
TAUX D'OCCUPATION	13,37 %	12,70 %	5,97 %	3,43 %
NBR DE POSTES EDUCATIFS REELS	59,53	61,48	64,37	67,9
NOMBRE D'ENFANTS SUIVIS PAR TS	29,73	30,27	28,64	26,73
NOMBRE D'ENFANTS PAR TS ACCORDE AU BUDGET	30,03	30,00	30,00	27
NOMBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 531	2 845	2 889	2 774

AGE DES MINEURS ET MAJEURS ACCOMPAGNÉS

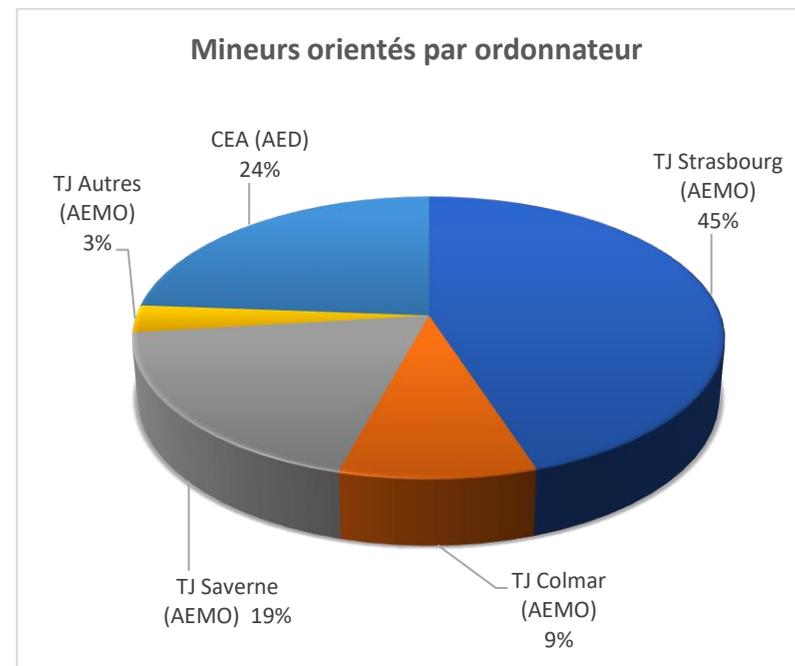
La répartition des enfants par sexe est presque identique à 2022 : 53 % de garçons pour 47 % de filles. Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant :

- les 13-15 ans représentent 24,2 % du total ;
- les 10-12 ans, 21,3 % ;
- les 7-9 ans, 17,4 %
- les 4-6 ans, 14,4 % ;
- les 16-17 ans, 13,5 % ;
- les 0-3 ans, 7,7 % ;
- les + de 18 ans, 1,5 %.

63 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 7 à 16 ans.



ORIGINE DES DECISIONS 2023

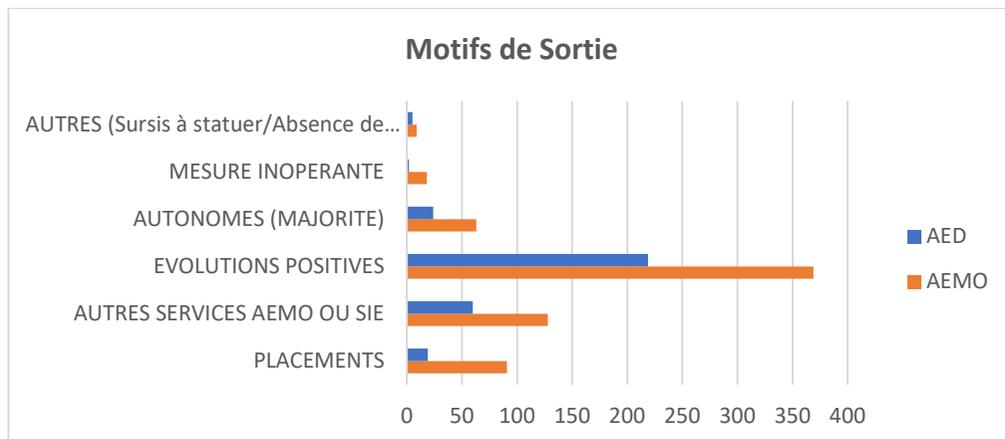


En 2023, le service a été missionné par la Collectivité Européenne Alsace afin de réaliser une AED pour 229 enfants (24 % des 966 entrées) : soit 140 enfants de l'UTAMS¹ Sud, 83 de l'UTAMS Ouest, 5 de l'UTAMS EMS Strasbourg, 1 de l'UTAMS Nord.

Le service a été mandaté par les TPE (Tribunaux pour Enfants) afin de mettre en œuvre une AEMO pour 736 enfants (66 % des entrées) : soit 434 enfants du TPE de Strasbourg, 182 enfants du TPE de Saverne, 90 enfants du TPE de Colmar et 30 enfants d'autres TPE.

¹ UTAMS : Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

MOTIFS DE SORTIE 2023



Pour 1007 enfants, l'accompagnement du service prend fin en 2023. L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que :

- 58 % des enfants (588) sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée liés à une évolution positive des situations dont
 - o 369 enfants en AEMO : 54 % des 678 enfants dont l'AEMO s'arrête,
 - o 219 enfants en AED : 67 % des 329 enfants dont l'AED s'arrête,
- 19 % des enfants (188) sont concernés par la saisine d'un autre service d'AEMO, d'AED, d'AEMO-R² ou d'un Service d'Investigation Educative,
 - o 100 enfants suite à un déménagement familial,
 - o 19 enfants en AED sortent pour un suivi en AEMO,
 - o 20 enfants sortent vers une MJIE (19 en AED et 1 en AEMO),
 - o 46 enfants sortent vers une AEMO-R ou une AED-R
 - o 3 enfants sortent pour une prise en charge hospitalière
- 11 % des enfants (110) sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (dont 37 par un PEAD³, 66 par un accueil en structures ou ASFAM⁴, 2 par un placement TDC⁵, 5 en accueil de jour). 16 accueils ont été réalisés en urgence (OPP).

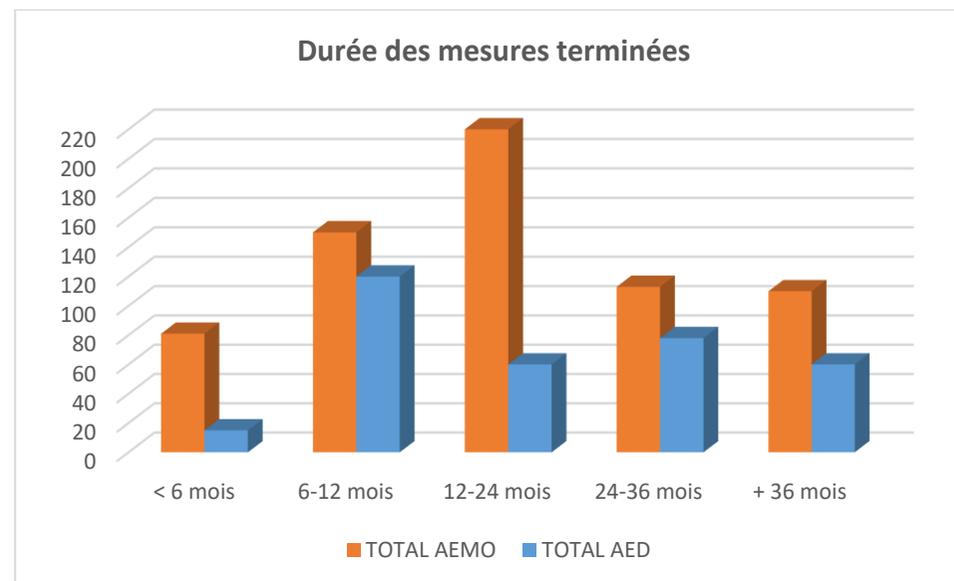
² AEMO-R : AEMO renforcée

³ PEAD : placement éducatif à domicile

⁴ ASFAM : Assistant familial (famille d'accueil)

- 9 % des enfants (87) sont concernés par un arrêt de la mesure consécutif à l'atteinte de leur majorité (4 majeurs accompagnés en Contrat Jeunes Majeurs).
- 2% des enfants (20) sont concernés par un arrêt de mesure qui s'avère inopérante (2 enfants en AED, 18 enfants en AEMO).
- 1% des enfants (4) sont concernés par des sursis à statuer, ou une absence de recueil d'accord de la famille pour des mesures d'AED.

DUREE MOYENNE DES MISSIONS 2023



Parmi les 1007 enfants dont l'accompagnement a pris fin en 2023 :

- 64 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (451 en AEMO et 195 en AED). Proportion en hausse par rapport à 2021 (61%),
- 19 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 3 ans (113 en AEMO et 78 en AED. Proportion en hausse par rapport à 2022 (12 % en 2022),

⁵ TDC : Tiers digne de confiance

- 17 % des enfants sont accompagnés pendant plus de 3 ans (110 en AEMO et 60 en AED. Proportion en baisse par rapport à 2022 (19%).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Vie du service

Le renfort décidé par la CEA s'est traduit par la mise en œuvre de trois phases de travail :

- la pérennisation des salariés en CDD, puis le recrutement de cadres et de TS,
- la réorganisation interne et le début du réaménagement des espaces de travail,
- la création à venir début 2024 d'une 5ème équipe (secteur Centre),

Réactualisation du projet de service 2023-2027 dans le cadre d'une démarche participative animée par le CREA Grand-Est,

Quatre temps de formation et de réflexion à destination des professionnels ont été animés par le Docteur Martin ROTH (pédopsychiatre) et Madame Liliane GOLDSZTAUB (psychologue clinicienne et psychanalyste) sur les thématiques en lien avec la pratique.

Accueil en stage long de trois étudiants en travail social (DEES et AS 3ème année).

Accueil d'une psychologue en stage de master 1 de psychologie clinique

Poursuite de la participation à une recherche en psychologie intitulée « *violences conjugales : parentalité des mères et décisions de justice* ».

b. Partenariat

Le service participe aux travaux du Carrefour national de l'AEMO (CNAEMO) : Assises à St Malo (avril), animation de la commission Europe et implication dans la vie du mouvement (Vice-Présidence, CA personne morale, séminaires, délégation régionale...).

Le directeur a participé aux réunions du réseau des directeurs du Service de Protection de l'Enfance de la CEA.

Le service est membre de la Commission Consultative de l'Enfance en Danger (CCED) de la CEA nord et participe au CISP⁶ de Bischwiller.

Des rencontres partenariales régulières avec les équipes territoriales du SPE et des équipes des UTAMS.

Rencontre avec l'équipe de la Passerelle (Visites médiatisées) à Haguenau.

Rencontre avec Thémis (accès aux droits des enfants), Ithaque (addictions).

Une action du FR Haguenau (football) a permis la redistribution d'équipements sportifs aux enfants suivis par le SAEMO 67,

Un partenariat avec l'IME Simone Veil a permis de disposer de locaux adaptés pour organiser les groupes d'analyses de la pratique du mardi et du jeudi.

Un partenariat avec le CSC Montagne Verte a permis de disposer de locaux afin d'organiser des sessions de formation et des réunions générales du service.

c. Travail avec les familles

Un projet d'atelier Théâtre a été mis en œuvre à l'été 2023 à Reichshoffen concernant quelques adolescents.

Des propositions d'activités ont également été faites à certaines familles, principalement lors des congés scolaires (sorties nature, accrobranche, sorties escalade, ateliers sonores, activités ludiques, stages de football,...), organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants, animateurs ou organismes spécialisés.

d. Développement des ressources internes

Le service a poursuivi une coopération avec un médecin psychiatre, qui se déploie sur deux axes : un groupe de travail mensuel orienté par des apports théoriques (lectures, articles...) en lien avec les problématiques rencontrées et une permanence mensuelle permettant d'aborder avec les professionnels des sujets en lien avec la santé mentale du public accompagné et les questions soulevées par leurs accompagnements.

Poursuite des autres groupes de travail internes : « questions juridiques », « séparations parentales », « théâtre : "TS en jeu ou l'enjeu du jeu (je) dans notre

⁶ CISP⁶ : Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance

pratique”, « qu’est-ce qu’on fou(t) là ? », « outils numériques », « délégation régionale du CNAEMO »,

Poursuite également du processus d’intégration collective des nouveaux salariés sur la base de 4 temps annuels animés par des cadres et des TS et administratifs expérimentés : présentation des missions, du cadre juridique, du travail clinique et du fonctionnement du service.

4. DEMARCHE D’AMELIORATION CONTINUE DES MISSIONS

Réactualisation du projet de service 2023-2027 dans le cadre d’une démarche participative animée par le CREA Grand-Est,

Poursuite de l’implémentation du nouvel outil informatique collaboratif permettant la gestion des dossiers des usagers, la facturation des missions réalisées et la tenue d’une base de données. Son appréhension s’effectue au moyen d’ateliers coopératifs entre professionnels et d’un comité de pilotage recherchant les usages les plus adaptés au contexte professionnel.

Participation à la démarche ARSEA de prévention des risques psychosociaux des salariés du milieu ouvert : mise en œuvre de la démarche, participation au copil.

Coopération dans le cadre du pôle Milieu ouvert de l’ARSEA (SAEMO 67 et 68, SIE 67 et 68) à un cycle de formations pluriannuelles à destination des professionnels des services : « *les écrits du travailleur social en Protection de l’Enfance* », « *l’oral du travailleur social lors de l’audience chez le JE* », « *les entretiens du travailleur social en Protection de l’Enfance* », formations dispensées par « Citoyens & Justice ».

Participation à des temps de travail regroupant les cadres du milieu ouvert directeurs et cadres intermédiaires) en vue de développer les coopérations et l’harmonisation des services de milieu ouvert de l’ARSEA.

Participation au projet de Campus Européen de l’Intervention Sociale (CELIS). L’initiative, approuvée par le programme « Interreg du Rhin Supérieur » est portée par l’Ecole Supérieure de Praxis Sociale en coopération avec des organismes de formation allemands et suisses. Elle vise à permettre à des étudiants qui se forment dans les trois pays, d’obtenir des diplômes reconnus dans les trois pays, afin de devenir des professionnels qui surpassent les difficultés transnationales par leurs compétences transfrontalières. Il s’agit également d’associer des employeurs qui savent qu’ils trouveront, grâce au Campus européen, des professionnels capables de travailler avec leurs collègues français, allemands et suisses.

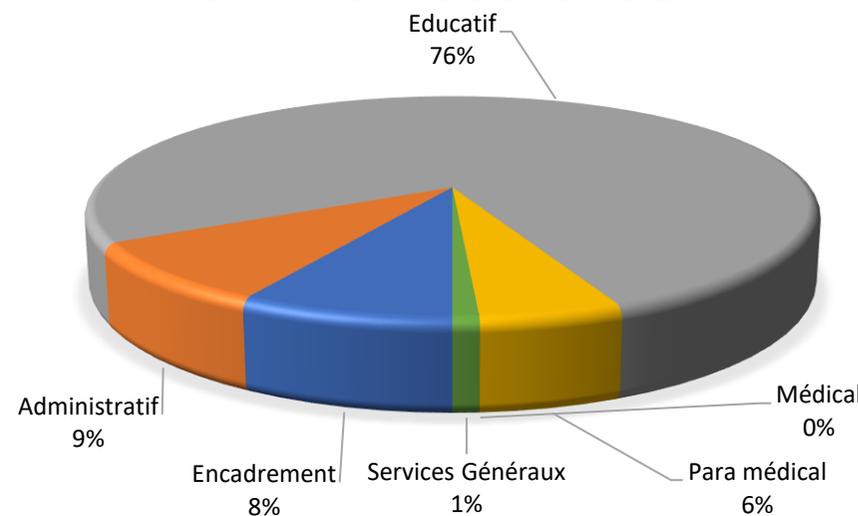
5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

Nombre d’Equivalents Temps Pleins

2021	2022	2023
77,64	66,54	86,23

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	73,53	6,00	6,59	56,20	4,00	0,00	0,74
CDD temporaire	11,70		1,80	11,70			
CDD remplacement			1,00				
Contrats aidés	1			1			

CDI PAR CATEGORIES D’EMPLOIS 2023



En 2023 :

- 2 salariés ont quitté le service suite à une démission,
- 6 salariés ont quitté le service à la fin de leur CDD de remplacement,
- 2 salariés ont changé de structures au sein de l'ARSEA,
- 2 salariés ont bénéficié de la mise en œuvre d'une retraite progressive,
- 2 salariés ont bénéficié d'un CDI,
- 5 salariés ont été embauchés en CDD pour « surcroît d'activité » ou pour « remplacement » de salariés absents.

6. CONCLUSION

Les perspectives de travail pour l'année 2024 visent à :

- Structurer les nouvelles capacités d'intervention du service à l'évolution des situations accompagnées en cohérence avec les orientations de la CEA,
- Renforcer l'encadrement du service par le recrutement d'un psychologue et d'un cadre intermédiaire,
- Participer à la concrétisation du projet immobilier de l'ARSEA concernant le SAEMO 67,
- Finaliser la démarche associative de prévention des risques psycho-sociaux à destination des professionnels du milieu ouvert,
- Poursuivre la coopération et l'harmonisation des services de milieu ouvert de l'ARSEA.